



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

Direction des sécurités

Bureau du pilotage des politiques publiques de sécurité

Le préfet de l'Isère,

à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2021 – Appel à projets

Le bilan départemental provisoire de l'accidentalité routière, arrêté **au 2 décembre 2020**, révèle une amélioration sensible de l'accidentalité routière, par rapport à l'année 2019, qui avait été marquée par un nombre très élevé d'accidents et de morts sur les routes iséroises.

Il faut, toutefois, prendre en compte le fait que le confinement de mars à mai, en causant une diminution du trafic routier, a eu un effet non négligeable sur cette baisse de l'accidentalité.

Ainsi, nos efforts doivent perdurer, et même s'intensifier encore, pour l'année à venir, afin de garantir à chacun la sécurité à laquelle il a droit lors de ses déplacements. Chacun doit prendre pleinement conscience de sa responsabilité au regard de son comportement au volant.

Inscrite parmi les priorités gouvernementales, la lutte pour la sécurité routière est l'affaire de tous.

L'objectif du présent appel à projet est de mobiliser et soutenir l'ensemble des acteurs locaux, afin de poursuivre ensemble l'objectif de réduction du nombre de morts et de blessés sur les routes.

Le PDASR est le cadre dans lequel sont recensées et coordonnées les actions de sécurité routière, contribuant aux orientations prioritaires de lutte contre l'insécurité routière. Il concourt notamment à leur réalisation par l'action des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), ainsi que par l'octroi de subventions et le prêt de matériel pédagogique aux porteurs de projets.

Pour une analyse plus détaillées des caractéristiques de l'accidentalité routière en Isère, le bilan annuel 2019, ainsi que les bilans mensuels de l'année 2020 peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Barometre-de-la-Securite-Routiere-en-Isere>

Déroulement de l'appel à projets PDASR :

Afin d'élaborer un programme annuel cohérent avec ces priorités, je vous invite à me faire part de vos propositions d'actions pour l'année, **avant le 31 janvier 2021**, en complétant la fiche projet, accessible depuis le site internet de la préfecture :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere/Le-Plan-departemental-d-actions-de-securite-routiere-PDASR/PDASR-2021>

Cette fiche est à compléter de la manière la plus précise possible, et à retourner avant la date ci-dessus **uniquement en fichier informatique**, datée et signé, par mail à l'adresse : pref-coordonateur-securite-routiere-38@isere.gouv.fr.

Les porteurs de projets peuvent se référer aux annexes de la fiche projet, pour connaître le détail des moyens matériels (outils de sensibilisation) et humains (IDSR) que nous mettons à leur disposition. Les intervenants départementaux de sécurité routière sont notamment à leur disposition pour animer les actions retenues dans le cadre du PDASR.

Je précise que les porteurs de projets retenus dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) peuvent solliciter une subvention ou une aide financière, dont l'attribution sera validée par le comité de pilotage en début d'année. **Seules les demandes de subvention ou d'aide financière d'un montant supérieur à 500 € seront éligibles.**

Dans la mesure où des projets feraient l'objet de co-financements, je serai plus enclin à y apporter également une participation de l'État. Certains projets feront l'objet d'une attribution financière ferme, et d'autres d'une partie ferme et d'une optionnelle.

Les porteurs de projets ayant transmis une fiche projet complète seront informés des projets retenus et du montant des aides attribuées **début avril 2021, au plus tard.**

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine.

Je vous invite, en tout état de cause, à me faire part de l'ensemble de vos projets, y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas d'aide financière, afin d'avoir une vision globale de toutes les actions, et pouvoir les relayer le plus largement possible, lorsqu'elles participent à l'amélioration de la sécurité routière dans le département de l'Isère.

Je sais pouvoir compter sur chacun de vous, et vous remercie à nouveau de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet
Directeur de cabinet



Denis BRUEL

Destinataires in fine

Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
Madame la directrice départementale de la sécurité publique,
Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale,
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère,
Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère,
Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
Madame la directrice académique des services de l'Éducation Nationale,
Madame la directrice départementale de la cohésion sociale,
Monsieur le directeur départemental des territoires,
Monsieur le directeur départemental de la protection des populations,
Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation,
Madame la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse,
Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,
Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Vienne,
Mesdames et Messieurs les délégués du Préfet,
Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.

